

Objet : Sixième rencontre du Club U2B

Organismes Participants : Voir liste des présents en PJ

Date /lieu/durée : Rencontre le 26 novembre 2014 dans les locaux de la LPO – Parc Montsouris 9h30-17h.

Destinataires : Membres du Club U2B

Tour de table des participants :

L'ensemble des partenaires se présentent (voir liste en PJ)

Cette réunion accueille de nouveaux participants :

- Philippe CHARAVEN : Responsable du domaine Nature, Paysage et Dépendances vertes - ASF (Vinci Autoroutes)
- Jean-Michel DERIVERY : Economiste de la construction - Immobilière CASTORAMA
- Pauline LAILLE : Chargée de mission Economie et management – Plantes et Cités
- Cathy ZELL : Chargée de communication - LPO Alsace.

Ont rejoint la réunion l'après-midi :

- Cécile KATZ : Directrice adjointe - CAUE93
- Mr TUSSEAU : Elu adjoint à l'urbanisme – Commune de St Avé (56)
- Marine TOURNIER-LASSERVE : Chargé de mission Développement Durable – 3F immobilier

Excusée : Marine LINGLART-LIME : Directrice – URBAN ECO- SCOP

Guillaume CARLIER précise que le LABEL CIBI est sorti de sa phase d'expérimentation. Les premiers résultats seront communiqués au SIMI en décembre.

Présentation et validation des fiches techniques :

Steve rappelle la localisation des fiches sur la plateforme U2B, en précisant le chemin d'accès et l'existence de la zone de commentaires pour suggérer des modifications.

Une fois les fiches validées, elles passent dans l'espace public du site dans la partie Club.

L'objectif n'est pas de faire un compte-rendu de l'atelier mais d'identifier ce qu'il faut retenir de la thématique.

Steve fait passer les 2 fiches :

- 🕒 Matériaux biosourcés issue de la précédente réunion
- 🕒 Aménités environnementales issue de la réunion de juin, qui n'a pas été validée en septembre
 - C. BOUTAVANT souhaite rajouter le crédit ou "création jardin de gally"

COUPS DE COEUR

Des fiches des retours d'expérience seront en ligne sur la partie "observatoire" de la plateforme.

Commune de Crolle dans le Grésivaudan (38)

La commune de Crolle (38) a porté un projet de parc paysager d'une dizaine d'hectares sur d'anciens espaces agricoles entourés d'urbanisation. La LPO Isère a accompagné ce projet à l'étape d'aménagement puis dans la mise en place de pratiques de gestion écologique vers une labellisation Refuge LPO qui est en cours.

Le plan de gestion va être assez léger puisque les équipes sont sensibilisées à la gestion écologique.

Beaucoup de secteurs ne subissent qu'une fauche annuelle

Le parc est structuré en différents espaces:

- Espaces à vocation culturelle (avec des jeux pour enfants),
- Jardins partagés (alimentés par les eaux des noues)
- Espaces concentrant les enjeux environnementaux à l'opposé.
- Zones de plantation buissons à baie, verger conservatoire, zones de grands arbres.
- Gestion des eaux par des noues, y compris les eaux venant des zones habitées en amont.

Aucune terre n'a été rapportée de l'extérieur pour conserver la banque de graines disponible localement.

Les espèces végétales plantées sont locales typiques de la vallée, à quelques exceptions prêt à l'entrée du parc qui a une vision plus horticole.

Les zones productives (verger et petits fruits) sont en accès libres....pas de zone de bosquets ou forestières mais linéaires d'arbres dont certains sont bien matures, avec une strate qui part vers la prairie.

Tout le mobilier urbain est en bois de chartreuse (AOP).

Pas d'arrosage, pas d'éclairage (uniquement une ligne matérialisée au sol sur l'axe principal).

Un gros effort de communication a été fait pour sensibiliser la population, beaucoup d'activités se sont mises en place sur le site : création de nichoirs, bancs en rondins de bois, gîtes à hérisson etc.

Q°: Est-ce qu'une communication est affichée pour que les visiteurs se rendent compte de la spécificité de ce parc?

Rep: Pour le moment non, il y a un site internet dédié "<http://parc-paturel.ville-crolles.fr>", mais pas encore de signalétique dans le parc lui-même (qui est encore jeune) car volonté de ne pas surcharger le parc en information.

Echanges: La commune a racheté les terres et a choisi d'installer un parc et non pas de construire...certaines zones agricoles au sud ont été laissées à la construction (5ha)...

Remarque: Il sera intéressant de voir l'évolution du lieux en terme de propreté par exemple.

Les fruits ne sont pas encore cueillis : les usagers ont perdu l'habitude de cueillette. Les espaces de jeux sont vraiment très utilisés, la partie plus sauvage est aujourd'hui peu utilisée..

Il y aura un suivi naturaliste (avec la convention Refuge), qui sera intéressant car le projet est parti d'une zone agricole, ce sera l'occasion de suivre comment la nature reprend ses droits.

Q°: Est-ce que le noyau de biodiversité a un intérêt reconnu dans la TVB locale ?

Rep: Oui, mais ne s'intègre pas dans l'espace inter-massif. Le parc peut en revanche servir de halte migratoire grâce aux anciennes noues, saules etc...

Immeuble ossature bois, programme de logement social - St Dié des Vosges(88)

Immeuble ossature bois avec isolation paille dans des caissons pré-fabriqués répondant à la norme "passiv haus". C'est un des premiers immeubles aussi important utilisant cette technique constructive. Bien que le label reste une reconnaissance de la performance énergétique, la technique constructive laisse penser qu'il y a une faible biodiversité grise.

Bâtiment livré en 2013 donc pas encore de retour d'expérience des habitants.

Echanges : Vinci-Construction précise qu'ils ont construit un immeuble ossature bois (pas de paille) dans le sud francilien.

Q°: Les coûts de construction sont-ils comparables à une construction traditionnelle ?

Rep: Les coûts sont totalement comparables. La technique des caissons permet une forte optimisation des assemblages /transports etc.

Q°: Quelle est la durée de vie moyenne espérée ?

Rep: Des bâtiment paille ont une durée de vie de plus de 100 ans.

Rem: Il faut bien faire attention à l'origine du bois et privilégier les filières courtes pour que ce genre de

projet garde un sens.

L'ensemble des partenaires souligne la difficulté de s'approvisionner en bois local français y compris dans des zones à priori forestières : la filière n'est pas organisée ni labellisée. Il y a un problème d'échelle lors de la transformation aussi : ce sont souvent des petites PME qui ne peuvent pas fournir le volume. De leur côté, les maîtres d'ouvrage imposent des normes HQE ou matériaux biosourcés qui imposent des bois labellisés.

En Isère la filière se met en place doucement.

=> **Il serait intéressant d'aider les filières à s'organiser pour pouvoir répondre à la demande?**

AGENDA

Appels à projet ADEME:

- Reconversion friches urbaines polluées jusqu'en **avril 2015** :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/FRICHE20152014-72>

- BAT RESP: bâtiment responsable clôture le **20 janvier** :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/BAT_RESP2014-63

- AMI-BAT : Appel à Manifestation d'Intérêt : Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction des bâtiments, jusqu'en décembre 2016, clôture intermédiaire **mars 2015**

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMIBAT2014-55>

Décembre:

- 3 au 5 décembre : SIMI <http://www.salonsimi.com/> avec conférence du CIBI le 4/12 de 15h à 16h.

- 4 et 5 décembre : Assises villes et villages fleuris à Menton (06) : journées consacrées à la valorisation touristique du Label : <http://assises.cnvfv.fr/accueil-1.html>

- 9 décembre: Rencontres techniques "Paysage en projet" à l'espace Paul Eluard, Cité-Jardin de Stains : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Rencontre-technique-des.html>

- 12 décembre: Journées d'échanges "Arbres de nos villes, arbres de nos champs" à La Roche/Yon <http://www.caue85.com/L-arbre-de-nos-villes-l-arbre-de.html>

Mars

- 24 au 26 mars: Colloque "Quand la nature dépasse les limites" à Divonnes les bains en Rhône Alpes, Colloque international transfrontalier entre RA et Suisse. <http://colloque-corridors.org/>

Avril

- 2 Avril : Colloque « Urbaniser sur des terrains en friche ou à passif » (Lille) http://www.webs-event.com/DOCUMENTS/ucie_lille_2015.pdf

Prochaines réunions du Club : 18 mars, 3 juin, 25 septembre, 23 novembre

COUPS DE PROJECTEUR

Oiseaux et Surfaces vitrées – Par Cathy ZELL (LPO Alsace)

Les oiseaux communs ne bénéficient pas des efforts de protection des oiseaux emblématiques. Les causes

de mortalité sont: la prédation par les chats, les collisions contre le véhicules, les surfaces vitrées. La qualité et la technicité du verre augmentent, ce matériau est de plus en plus choisi pour tout type de construction (vérandas, abris-bus, murs anti-bruit, bâtiments etc...). L'impact sur les oiseaux n'est pas toujours visible car ils disparaissent (prédation). Les oiseaux sont adaptés à leur environnement sauvage, mais ne sont pas adaptés aux nouvelles constructions humaines: l'usage du verre est récent. Le nombre de collision est difficile à estimer car souvent les oiseaux repartent et vont mourir ailleurs. Il est important de bien identifier si le problème vient de la transparence ou de la réflexion du verre. Les solutions doivent faire en sorte que l'oiseau sache qu'il y a un obstacle : il peut y avoir des éléments posés à l'extérieur (silhouettes, reliefs sur le verre) ou des systèmes d'occultation internes. Pour trouver une solution, il est indispensable que les porteurs de projets se sentent concernés et aient la volonté de transformer le problème (accepter un changement dans la structure du mur).

Les fournisseurs de solutions sont les entreprises fournisseuses de verres: sablage etc. ou les entreprises qui fabriquent des films plastiques...travail avec 3M pour créer des « genre de décalcomanie », il existe aussi des stickers adaptables sur tout support. Le document est en téléchargement sur windowcollisions.info (cliquer sur le drapeau français). **Echanges** : Le parisien a fait une page sur "les oiseaux vont bien à Paris", cet article n'est pas soutenu par la mairie de Paris.

Présentation de l'étude : Les bienfaits du végétal en ville - Pauline LAILLE (Plante & Cité)

Rappel Plante&Cité est une association regroupant les acteurs publics ou privés du végétal et des espaces verts. C'est un centre technique d'expérimentation du végétal. L'association traite aussi d'autres sujets comme l'économie et le management: valeur de la nature en ville, santé au travail ou santé et environnement, écologie et biodiversité, paysage et urbanisme. Sa principale mission est la création de nouveaux outils, l'acquisition de connaissance et de nouvelles informations par l'expérimentation pour aboutir sur des innovations techniques. Ces missions sont au carrefour de la recherche et de la mise en pratique.

L'objectif de l'étude est d'évaluer les services écosystémiques. Ce travail repose sur une revue bibliographique.

Une des principales question est d'évaluer la valeur économique du végétal en ville afin de faire ressortir des grandeurs qui peuvent parler à tout le monde. Puis P&C a développé un outil d'autodiagnostic permettant d'évaluer les atouts d'un site ou d'un projet.

L'étude se présente en 3 parties :

1° La description des bienfaits associés au végétal en ville:

Les bienfaits sont regroupés en bienfaits pour l'homme, pour les équilibres naturels et pour l'économie. Une publication IFPRA de 2013 (idem P&C mais échelle internationale) s'intéresse à la robustesse des démonstrations. Un résultat étonnant est la faible robustesse des bienfaits du végétal sur l'écoulement des eaux.

Dans la littérature, des indicateurs apparaissent régulièrement pour parler toujours du même sujet. Ces indicateurs ont été rassemblés en 5 grands axes pour créer l'outil d'autodiagnostic :

- ① Quantité de surface végétalisée
- ② Accessibilité espaces verts
- ③ Capacité régulation environnementale
- ④ Equilibres écologiques

⌚ Caractère fonctionnel et esthétique des aménagements

La méthode permet un autodiagnostic à différentes échelles: évaluer les atouts d'un site et de quelle manière ils sont exploités. L'idée n'est pas d'être au maximum partout mais en accord avec l'usage du lieu. Le guide a vocation à créer la discussion dans un groupe de travail de concertation.

2° développement de l'analyse économique :

La valeur économique totale est la résultante de plusieurs valeurs: usage effectif (cueillette, jogging dans un espace verts etc.), option pour un usage futur (ex: consentement à payer pour qu'un site reste dans l'état pour un usage futur pour sa propre personne), legs (léguer un espace à d'autres personnes ou aux générations futures), existence (valeur uniquement pour la simple existence).

L'étude des usages peut être évaluée par les prix des transactions foncières (logements proches de l'entrée d'un parc par ex). Les effets ont été analysés dans 300 études internationales: l'effet s'estompe avec la distance à l'espace vert. Au delà d'une distance d'1,5 km d'un parc: il n'y a plus de bénéfice. Si un bien s'approche d'un mètre d'un parc en zone urbaine, le prix du m² augmente de 100€...il existe aussi un consentement à payer pour s'éloigner d'un lieu qui est associé à des nuisances.

Exemple d'Anger: un logement à 200m d'un espace vert coûte 1,5 fois plus cher que le même logement à 300m. Cela peut aussi être un outil de ségrégation sociale, de gentrification.

Contribution P&C au projet interreg Park Atlantique qui a abouti au test d'une analyse économique pour évaluer les bénéfices économiques des services rendus. La méthodologie est : dresser l'inventaire des espaces verts, réaliser l'évaluation fonctionnelle des services rendus puis leur valorisation économique. Il existe des données nationales et internationales de valorisation, il est aussi possible d'aller étudier sur le terrain le consentement à payer de la population.

Exemple de la séquestration du carbone dans la ville d'Angers: Inventaire du patrimoine arboré (effectif, genre, âge). Evaluation du stock de carbone dans le patrimoine existant puis ce qui est stocké chaque année en phase de croissance : 50 000 tonnes déjà stockés, 500 tonnes en plus chaque année.

Comment mettre des € sur ces chiffres? 1° scénario en utilisant les valeurs du marché C (1million €) puis scénario national de coûts en investissement des énergies propres à développer pour respecter les engagements (facteur 4) : 4 millions€.

Ces chiffres peuvent être mis en regard des coûts d'entretien des espaces verts.

Remarque Une proposition de valeur de 1000€/arbre pour le stockage C au regard de la valeur du bois qui est plus souvent autour de 100 euros:arguments pour la TVB.

3° Présentation outil:

Proposition d'une méthode, P&C n'a pas eu d'opportunité de réel test: il s'agit d'une logique de raisonnement à s'approprier par un maître d'œuvre ou ouvrage en fonction des compétences. Forte notion de construction de son diagnostic personnalisé.

Voir le format rapport d'étude disponible sur le site pour plus de détails.

http://www.plante-et-cite.fr/data/info/2014_02_10_bienfaits_du_vegetal_en_ville_2.pdf

Point d'information sur le guide méthodologique sur la création des espaces verts paysagers.

Projet initié fin 2013, dans la continuité du label Ecojardin car prise de conscience que le label n'est pas forcément applicable à l'ensemble des sites.

Projet financé par Valhor et Onema dans le cadre du programme EcoPhyto:

Public : tout commanditaire qui souhaite s'investir dans la création d'un espace public.

Espace Public Paysager = ensemble des lieux publics ou privés qui ont un usage collectif.

Le guide est construit en deux grandes parties:

1° Enjeux fondamentaux d'un projet EPP.

Plusieurs domaines d'enjeux fondamentaux sont présentés:

- se donner les moyens (humains, techniques et financiers) d'une ambition écologique

- public (partager le projet)
- sols (respecter les sols)
- eau (préserver les ressources en eau)
- faune/flore (favoriser la biodiversité)
- fourniture et mobilier (qualité et provenance)
- planification du projet et intégration dans le territoire

2° Agir: se donner de grands objectifs pour mener les grandes phases du projet.

Cette partie est divisée en 3 étapes principales: Programmation / Concevoir et réaliser / Gérer et animer ; puis redivisée en 10 fiches en tout.

Chaque grande étape est construite avec un texte présentatif, une fiche action (1 à 6 pages) présentant un témoignage.

Outil en ligne gratuitement sur le site de Plante et Cité.

http://www.plante-et-cite.fr/data/pdf_fiches/synthese/2014_10_15_guide_conception_ecologique_BR.pdf

Remarque : Christophe BOUTAVANT ayant participé à la rédaction : la difficulté était de réaliser un guide sans créer une liste

ATELIER

Clôtures et Biodiversité: Comment transformer l'obstacle en avantage?

Limites entre espace privé et espace public : Cécile KATZ (CAUE93)

<http://www.caue93.fr/IMG/pdf/clotures.pdf>

Rappel des missions d'un CAUE : association de conseil sur l'urbanisme, l'architecture et l'environnement.

Présentation d'une étude menée par une étudiante pendant 6 mois, afin de construire un outil qui permet aux communes de mener une réflexion lors de la définition des PLU : travail de terrain et d'enquête auprès des communes du département de Seine-St-Denis.

Les clôtures permettent de délimiter l'espace public de l'espace privé, mais aussi deux espaces privés. Les limites sont visibles à toutes les échelles du territoire : du bord d'une infrastructure (comme une voie ferrée) à une rue pavillonnaire.

Les clôtures sont très diversifiées : en terme de matériaux ou de structure. Il est important de prendre en compte le contexte: zone pavillonnaire, industrielle ou logements collectifs.

La clôture assure la lisibilité espace public/ espace privé et influe sur la qualité de l'espace public. Elle joue un rôle de transition de l'espace public vers l'espace privé.

Quels rôles jouent les limites dans le logement collectif?

- Créer une entrée (avec une épaisseur, une différence de niveau etc.)
- Organiser les flux de déplacements,
- Protection des logements au rez-de-chaussée
- Organiser les éléments techniques (boîtes aux lettres, compteurs, portes etc.) et le stationnement.

La clôture joue le même rôle dans l'habitat individuel, elle marque la limite de la propriété privée, préserve l'intimité mais aussi assure une continuité urbaine.

Les architectes et paysagistes anticipent le besoin et dessinent des clôtures qui assurent cette intimité recherchée.

Dans les projets, lorsque la question du traitement des clôtures est soulevée en amont, les solutions sont

assez cohérentes (voir ex diapo7). Si la question n'est pas gérée lors du projet, elle amène à des solutions « bricolées » non satisfaisantes tant d'un point de vue esthétique que biodiversité.

L'étude a permis d'identifier différentes formes urbaines (en se reposant sur l'exemple de la Seine St Denis). Pour chacune d'entre elles, des fiches reprenant les grandes caractéristiques propres à chacune ont été réalisées afin de guider les communes dans leurs recommandations ou un particulier s'interrogeant sur le type de clôture qu'il peut installer.

🕒 Zones pavillonnaires :

- Les lotissements parcs créés au XIX à l'emplacement de forêts ou parcs, avec des clôtures dictées par un cahier des charges. Ces quartiers de villégiatures se sont transformés en quartier de résidences permanentes.
- Tissu pavillonnaire avec des lotissements ouvrier-homogènes, construits entre deux guerres
- Tissus hétérogènes plus hétéroclites.

ENJEUX : La qualité du bâti est souvent associé à la qualité des clôtures à maintenir (qualités végétales, murets etc.). Volonté de préserver son intimité, comment tenir compte des spécificités du quartier en matière de caractéristiques urbaines, architecturales etc. pour établir une clôture ?

🕒 Zones d'habitat collectif:

- Immédiat après guerre avec les quartiers des grands ensembles avec des tours et des barres posées indistinctement sur des grands espaces donc s'affranchissant des limites

ENJEUX : Fort sentiment d'insécurité. Problème de statut des espaces qui pendant longtemps manquaient de lisibilité? Est-ce que la question de sécurité rime avec enfermement? Certains exemples montrent que des solutions alternatives existent : voir diapo 11 : Quartier floral/saucé/courtil regroupe 3 ensembles de logements sociaux. Le paysagiste Serge RENAUDI propose de s'appuyer sur les atouts du site pour ouvrir le quartier sur son environnement.

🕒 Zones mixtes avec les cités jardins

- Présentent un patrimoine bâti et végétal remarquable

ENJEUX : préservation des qualités

La question de la résidentialisation se pose fréquemment dans les projet ANRU nombreux sur le territoire. La diversité des clôtures est présentée dans la plaquette. La diversité de la palette végétale est abordée. Les exemples de projets en cours montrent que l'a volonté est d'intégrer plus de végétal.

Expérience de la Commune de St-Avé (56) : Jean-Marc TUSSEAU (Adjoint à l'urbanisme)

Présentation de la ville : 2609 ha, plus de 11 000 habitant, territoire très attractif : augmentation de population de 2% par an. Appartient à Vannes agglomération qui a augmenté de 50 % en 30 ans. Seconde ville de la couronne vannaise. L'environnement est assez préservé : une forte attention est portée à l'équilibre entre habitants et emplois. Des trames importantes structurent le territoire de la commune (voir diapo 5).

Politique environnement : Agenda21 depuis 2011 dont un des objectifs est de maintenir et valoriser la qualité du capital écologique de la commune, Ecoquartier...

La commune fait face au souhait des habitants de s'isoler, se clôturer, pour se cacher mais aussi par ressenti d'un besoin de sécurité. C'est un sujet compliqué car il est inscrit dans le code civil que "tout propriétaire peut clôturer sa propriété".

Comment agir? Il faut une réelle volonté politique.

La commune s'est fixé comme objectifs :

- ⌚ La perméabilité visuelle entre les espaces et surtout ceux qui donnent sur les espaces publics.
- ⌚ La qualité de vie en milieu urbanisé: pour que la ville soit belle, il faut une certaine homogénéité des clôtures , ça représente aussi un enjeu social fort de convivialité
- ⌚ La perméabilité pour la faune.

Au delà de la volonté, il faut se donner des outils:

- ⌚ Jusqu'en 2007 les clôtures étaient soumises à déclaration préalable (devenue optionnelle depuis). La commune a souhaité maintenir la déclaration, ce qui permet d'intervenir à priori, même si elle n'est pas toujours respectée car les citoyens ont un fort sentiment de propriété « je suis chez moi, je fais ce que je veux ».
- ⌚ Réponse juridique dans le PLU: (voir diapo 8 pour texte du PLU). Il est important d'écrire les choses afin de pouvoir les faire respecter.
- ⌚ Cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales : voir exemple de Beausoleil.

En zone agricole, les clôtures nécessaires sont autorisées, mais essaient de favoriser les clôtures végétales.

Exemples :

Quartier des étangs:

Dans les années 90, le quartier s'est développé autour d'étangs. La population a demandé à clôturer ces étangs pour une question de sécurité. La réponse de la commune a été de rappeler les objectifs, et a planté des aubépines qui ont permis de limiter l'accès aux enfants tout en préservant l'ouverture du paysage.

Beausoleil : Ecoquartier de 42 ha

Mise en œuvre démarré en 2008 à terme 1000 logements prévus.

Volonté d'un projet exemplaire donc mise en place d'un cahier de recommandations "architecturales, urbaines, paysagères et environnementales" signé par chaque acquéreur (collectif ou lot libre individuel) de Beausoleil ; il va plus loin que le PLU. Certaines prescriptions ne sont pas négociables, d'autres sont optionnelles. Cet outil permet d'imposer des règles plus contraignantes :

- ⌚ Pour le collectif: interdiction de clôture (celle qui avait été installée a été détruite);
- ⌚ Pour les lots libres, l'aménageur réalise la clôture sur le domaine publique en structure bois 1m de hauteur avec plantation de la haie (compris dans le prix de vente du terrain). En limite séparative: préconisation de grillage à mouton (grosse maille à 1m de haut) doublé de haie. Possibilité de mettre en place des claustras 2m maximum et 3m de linéaire max qui permettent de préserver l'inimité sur la terrasse.

Cet outil est une première étape qui permet de s'assurer de la qualité de départ du projet, ensuite il faut voir comment cela va vivre.

Dans le quartier des jardins familiaux ont été créés. Très rapidement est apparu une demande de clore l'enceinte puis chaque jardin. La ville a refusé, mais a clôturé l'enceinte avec des grillages à mouton, puis chaque parcelle avec une corde.

Dans la PLU, une disposition oblige à 2 places de stationnement par logement non close.

La commune a aussi un partenariat de 4 ans avec Bretagne Vivante : diagnostic faune/flore, mise en place gestion différenciée, formation des agents de la commune en 2014. Ce partenariat permet aussi de faire beaucoup de pédagogie vers les habitants.

En conclusion: on peut vraiment agir, mais il faut des outils et de la volonté.

Q°: Y-a-t'il des réactions par rapport au cout d'entretien des haies qui deviennent à la charge des particuliers ?

Rep: Non aucune remarque à ce jour.

Q°: Y-a-t'il une amélioration du comportement ou existe-t'il des incivilités du fait du manque d'isolement?

Rep: Non, à priori. Les jardins sont récents, avec des lieux communs pour du matériel en commun et accueillir des rassemblements festifs.

Q°: Pour les recommandations, vous a-t'on remis une étude des systèmes mécaniques qui laissent vraiment passer la faune (barrières verticales grillage à mouton etc.) ? Et lien avec le coût d'entretien des systèmes.

Rep : Difficile de répondre : pas vraiment d'éléments techniques, sur Beausoleil, même pas de murets.

CG38 expérimenté le perçage de la partie inférieure de muret, ce qui permet à la petite faune de passer (tous les 10 mètres par exemple). Les murets eux-même peuvent aussi être un support de biodiversité pour la flore par exemple.

<http://www.chnature.ch/img/Notice%20h%C3%A9risson.jpg>

Rappel que la hauteur d'un trottoir suffit à être infranchissable pour un crapaud par exemple.

Autoroutes, Clôtures et Continuités écologiques : Philippe CHARAVEN (ASF)

L'autoroute est un formidable laboratoire pour apprendre sur le comportement de la faune sauvage à l'interface entre les milieux naturels et des milieux fortement anthropisés.

ASF fait partie du groupe Vinci Autoroute : le réseau ASF représente 2700km sur les 4400 de Vinci. 5000 km de clôtures qu représentent un sérieux problème à entretenir.

De chaque côté de la zone circulée, il existe des bandes inoccupées d'environ 15 m soit 15ha/km. Sur l'ensemble de son réseau, ASF est donc gestionnaire de 19000 ha de dépendances vertes au regard des surfaces des chaussées 7000ha.

Comment les gérer?

La gestion par tonte de la clôture à la chaussée a été remise en cause. Les dépendances vertes peuvent être utiles. Cet espace est en continuité sur de grands linéaires avec l'ensemble du territoire. Ils peuvent peut-être être transformés en espaces conviviaux pour la biodiversité. Le guide des gestions extensives rédigé en 1990-1991 met en avant des modes de gestion qui permettent à la nature de retrouver ses droits: réduction des phytosanitaires et du fauchage. Ces espaces linéaires redeviennent un peu sauvage (voir diapo4).

Historiquement, les clôtures sont posées en limites de propriétés, mais dans ce cas là l'espace devient hermétique vis à vis de la faune sauvage. De quoi parle-t'on ?:

- ⌚ Il existent différentes types de clôtures en fonction des espèces que l'on souhaite empêcher : clôtures enterrées ou pas, taille de la maille (voir diapo5) : globalement sur les autoroutes, la clôture de base fait 2 m de haut avec des mailles progressives (200-17-15). Aujourd'hui, souvent complétée par une clôture petite maille pour la petite faune (mustélidés, batracien).
- ⌚ Le problème de la sécurité, des collisions est apparu : il a fallu se questionner sur l'herméticité : on ne peut pas arrêter toute la faune avec des clôtures.

Pendant longtemps la position d'ASF a été d'entretenir au minimum ses clôtures et de laisser la végétation coloniser, mais en cas d'accident avec la faune, des problèmes juridiques sont apparus. ASF doit revenir vers un plus gros entretien des clôtures et cherche la solution la plus efficace pour entretenir la clôture de manière efficace à moindre frais. Aujourd'hui, la tendance est d'entretenir au moins un côté de la clôture pour évaluer son état : le fauchage mécanique est favorisé dans les zones où il est possible d'accéder (80 % des cas), une fois par an en pied de clôture sur une largeur d'1m40 du côté de l'emprise.

En terme d'entretien, les fossés qui traversent l'emprise représentent des points faibles, les grilles laissent passer beaucoup de faune et si elles sont trop fines elles se bouchent rapidement.

Il n'y a pas de clôture sans entretien.

Il existe des systèmes d'entonnoirs et de portillons qui permettent aux animaux de sortir lorsqu'ils sont

dans l'emprise.

Lien entre clôture et passage à faune.

Il s'agit de stopper la faune avec les clôtures puis la guider vers des passages ; il en existe deux types qui fonctionnent très bien et sont empruntés par les animaux :

- ⌚ Pour la grande faune
- ⌚ Pour la petite faune souvent liée à des passage hydrauliques (Christian BOUCHARDI spécialiste de la loutre).

Comment raccorder la clôture de limite de propriété à ces passages pour que cela fonctionne ?

Essaye de déplacer les clôtures de la limite de propriété (DPAC) vers les limites de chaussée (sur 50km) sur projet neuf (A89). Sur des projets de requalification repositionnement des clôtures pour redonner l'espace à la faune sauvage.

Ces dépendances vertes peuvent-elles être des corridors? La vraie question semble être, de quelle manière ces dépendances peuvent être pérennes ? C'est une vraie question. Le monde agricole fait vraiment une opposition au grignotage des terres et donc à tendance à venir cultiver au ras des clôtures où qu'elles soient placés. Il est donc important de travailler tous ensemble pour que les bandes vertes soient maintenues en liberté...faut-il poser une autre clôture perméable cette fois?

Q° : Est-il envisageable de laisser les espaces se boisier ? S'il y a des bosquets, il ne sera plus possible de cultiver sur ces espaces, et donc possible d'enlever la clôture de chantier.

Rep : Oui, mais au bout de combien de temps?

Le suivi des écoponts et écoducs permettent de balayer les idées reçues : la faune emprunte bien ces passages (chevreuils, chauves-souris, serpents, genettes, loutres). Dans un tuyau avec un fond de terre, même sur une longueur de 70m de nombreuses espèces passent.

ASF a construit une centaine de tunnels et ponts de 8 à 10 mètres large, 310 en comptant les passages à petite faune.

L'analyse des enjeux paysagers, de la topographie, la structure paysagère permet d'évaluer où passeront quelles espèces. Les chantiers sont suivis par des écologues afin de s'assurer qu'ils ne détruisent pas le milieu autour et que les travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

ECHANGES

La première question reste pourquoi on clôture ? Que veut-on délimiter ? Possibilité d'utiliser des fossés pour limiter la divagation des voitures sans clôtures par exemple.

Pour 3F : Importance de matérialiser les limites, sinon cela peut poser de gros problèmes de gestion. Cette matérialisation peut se faire avec et sans clôtures, mais est très dépendante du contexte. Dans certaines résidences, les limites ont été posées en jouant sur les textures, ou sur les noues, les différences de niveau (talus) etc.

La végétalisation des clôtures peut permettre de jouer un vrai rôle dans la trame.

Jardins de Gally : ce qui permet de passer sur des clôtures plus perméables est la connectivité avec les trames autour. Un exemple de clôture est la mise en place de barreaux verticaux espacés de 10cm, mais du coup soulève le problème de l'entretien : ville d'un côté, JdG de l'autre mais entre les deux? L'entretien de chaque côté a permis à la végétation de pousser au niveau de la clôture elle-même, ce qui pourrait être favorable pour la biodiversité mais n'est pas voulu au départ.

Les clôtures perméables sont imaginées (mais pas posée) : il s'agit de s'arrêter à 10 cm du sol ce qui permet



de faucher dessous.

Un argument en faveur de la non pose de clôture est l'argument économique: un linéaire de clôture coute très cher.

PROCHAINES REUNIONS :

Le 18 mars 2015 : Sujet autour du sol

Le 3 juin 2015 :Adaptation au changements climatiques et impacts sur la biodiversité.